

A.D.R.E.A

ASSOCIATION DE DEFENSE DES RESIDENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

ARGELES-SUR-MER - LA PLAGE - LE RACOU

104, Résidence les Villégiales du Môle

Quai Marco Polo - 66700 Argelès-sur-Mer

Association référencée sous le numéro W 661000382

Site WEB: "Argeles-nous-aimons.eu"

Soucieuse des problèmes rencontrés à Argelès et au nom depuis de très nombreuses années de la représentativité de ses adhérents(e)s, propriétaires de leurs résidences principales et secondaires, locataires, l'ADREA s'adresse à vous Monsieur le maire dans le cadre de votre consultation citoyenne auprès de la population.

L'ADREA s'exprima sur les sujets suivants, sujets qui deviennent récurrents pour notre Association :

- Sécurité
- Voirie
- Propreté
- Services Publics
- Animation
- Environnement
- Cadre de Vie
- Autres

Nuisances sonores durant la saison ne permettant plus aux résidents permanents et vacanciers de trouver le repos qu'ils sont en droit d'attendre.

Inaction des services municipaux pour mettre fin à ses nuisances et la non-application de l'arrêté municipal concernant ces problèmes.

Tous les quartiers d'Argelès plage sont concernés : Port – Place Charles Trenet – Promenade – allée Jules Aroles – Avenue des Mimosas – Costa Blanca – Plage Nord.

Certains établissements battent les records de niveau sonore : le Taxi Brousse – l'Exotic – le Carnaval Café – La Réserve – le Maya-Bay – Le Carré Blanc – l'Asmourzade – etc.

Pour certains établissements la sortie se passe très mal souvent dû à une trop forte consommation d'alcool, cris, bagarres, actes de dégradation sur les véhicules, vols dans les jardins, urines jusque dans les boîtes aux lettres, voir excréments devant les pavillons

Musiques excessives des restaurants et des bars du port troublent le repos des résidents et ce, tous les soirs de la saison

SUGGESTIONS DE L'ADREA

Nuisances sonores du domaine Privé

Mettre en œuvre une politique préventive, pour s'assurer de la pertinence et de la conformité des E.I.N.S. (Études Impacts Nuisances Sonores) réalisées dans les établissements diffusant des musiques amplifiées à l'intérieur ou à l'extérieur (terrasses) de leurs établissements ?

Maîtriser les évolutions des structures internes, (hors permis de construire) de ces établissements qui remettent en cause les E.I.N.S. (Etudes d'Impacts des Nuisances Sonores) de bases ?

Ramener à la conformité en faisant respecter strictement les arrêtés tous les établissements qui développent des concepts de discothèque dans des structures qui ne sont pas adaptées (cabanes ou structures de fortune, terrasses de certains établissements, animations dans les campings ?

Nuisances sonores du secteur public

-Festivités et animations diverses de la saison estivale :

Tout en préservant l'aspect festif, garantir une « normalité » aux éventuelles nuisances générées pour préserver la quiétude des résidents ?

-Nuisances liées aux entretiens des plages et aux enlèvements des déchets :

Veiller à l'optimisation et qualité des moyens pour garantir l'aspect environnemental et bien être des résidents

Dealers sur la place Charles Trenet sans aucune gêne et à la vue de tous.

Nuisances Olfactives remontant des poubelles souvent pleines et débordant dans leurs pourtours. Monstres déposés par des résidents ne respectant pas les jours de passage ou négligeant le transport à la déchetterie. Odeurs de cuisson de plats préparés sur la place Charles Trenet dès 8 heures du matin et ceci durant 3 mois. Ce problème est récurrent également au port.

Zones de livraison mal adaptées au port, ce qui occasionnent des nuisances sonores et des problèmes de circulation pour les résidents.

La dégradation visuelle et la perte d'espaces verts par des constructions aussi longues que hautes d'immeubles qui défigurent et dépersonnalisent ce qui faisait tout le charme d'Argelès. De très beaux pavillons se retrouvent encerclés par des monstres (exemple l'ancien camping avenue du 8 mai 45 – Immeuble face à la chapelle et l'office du tourisme – immeuble à côté de l'hôtel de Mimosas, etc..).

SUGGESTIONS DE L'ADREA

Urbanisme, occupation du domaine public

L'occupation du domaine public au droit des commerces est souvent incohérente par rapport aux règles définies dans les décrets municipaux et PLU, en particulier au Port et allée Jules Aroles.

Définir de nouvelles chartes architecturales pour ces aménagements et être plus rigoureux dans le respect des règles ?

Urbanisme, projets nouveaux

S'assurer que ces projets ne défigurent pas le charme d'Argeles et le bien être des quartiers avoir une « consultation citoyenne » des résidents des quartiers concernés

Les pansements et le manque d'entretien du sol sur tout le tour piétonnier du port donnent le sentiment d'un certain laisser aller, espérons que tout ceci soit remédié lors la réfection de ce dernier.

Les rues inondées dans tout le secteur du centre plage par manque d'évacuations des eaux pluviales. Il faut des palmes pour entrer à l'Intermarché avenue du Tech, le début de l'avenue des Mimosas devient une rivière, impraticable pour les piétons.

Les voitures se garent sur les semblants de trottoirs, les autres circulent sur la partie de la chaussée qui leur est dédiée, que restent-ils pour les piétons ?

Les épillets non coupés ou tondus sur la promenade du front et dans le bois des pins provoquent des coupures ou abcès aux animaux de compagnie.

Le son du cinéma en plein air durant la période estivale dans le Bois des Pins incommodent certains propriétaires. Suivant le vent, le son se répercute directement en direction de leurs habitations.

Une structure gonflable du centre plage en complet délabrement devient dangereuse pour les enfants. La dégradation du plastique sous l'effet de la chaleur dégage des vapeurs qui sont du formaldéhyde reconnu comme cancérigènes.

De nouvelles aires pour les camping-cars gratuites voient le jour dans notre ville : une sur le parking du port (une vingtaine de camping-cars en permanence) et une seconde derrière la station essence du Port, en limite de la plage du Racou, entachant la magnifique vue d'ensemble d'une des plus belles de France depuis le port ou la jetée. (Cause : barrières d'accès levées pour ces deux parkings).